

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 23 septembre 2015.

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 23 septembre 2015 à compter de 20h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Dave Robichaud (Repr. Causapscal)
M. Jean-Yves Thériault (Repr. Sayabec)
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)

Personnes-ressources présentes :
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-153 concernant l'ouverture de la séance du 23 septembre 2015

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2015-154 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 23 septembre 2015

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Réorganisation des services de développement économique et local – Adoption de la recommandation du comité élargi MRC/CLD
4. Projet de centre administratif pour la MRC et ses partenaires - Dépôt au PIQM
5. Levée de la séance

Adoptée.

3. RÉORGANISATION DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL – ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ ÉLARGI MRC/CLD

Résolution CM 2015-155 concernant la recommandation du comité élargi MRC/CLD dans le dossier de réorganisation des services de développement économique et local

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a confié un mandat à Mallette pour l'accompagner dans sa réflexion pour l'évaluation des responsabilités, des compétences et de l'organisation des services de développement économique et local et de définir la structure optimale permettant d'assurer de manière efficace la gestion du développement sur son territoire;

Considérant qu'un comité technique et un comité élargi, composés de représentants nommés par le conseil de la MRC et le conseil d'administration du CLD se sont réunis à plusieurs reprises avec le consultant pour mener à bien de mandat;

Considérant que le comité élargi adresse une recommandation unanime quant au modèle de structure à favoriser pour la livraison des services de développement économique et local pour la MRC de La Matapédia et sur les priorités de développement compte tenu du contexte budgétaire induit par le nouveau Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que le rapport Mallette a été présenté au conseil, que ce dernier est favorable à la recommandation du comité élargi MRC/CLD et qu'il y a lieu d'amorcer la mise en œuvre du modèle de structure proposé dans les meilleurs délais;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. d'adopter la recommandation du comité élargi MRC/CLD de La Matapédia pour la réorganisation des services de développement économique et rural à savoir d'intégrer ce service dans la structure organisationnelle de la MRC de La Matapédia (modèle intégrateur révisé);
2. d'entreprendre les étapes préalables à la mise en œuvre de cette recommandation;
3. de préciser dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2016, les modalités du déploiement des services de développement économique et rural sur le territoire de la MRC de La Matapédia sur les bases du rapport Mallette.

Adoptée.

4. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC ET SES PARTENAIRES – DÉPÔT AU PIQM

Résolution CM 2015-156 concernant le dépôt au PIQM du projet de centre administratif pour la MRC et ses partenaires

Considérant que les locaux administratifs de la MRC, du CLD, de la SADC et de la Chambre de commerce de La Matapédia, situés au 4^{ième} et au 5^{ième} étages de l'école Saint-Ursule à Amqui, comportent des lacunes importantes au niveau de la localisation, de l'utilisation et des possibilités d'expansion et qu'ils ne répondent plus aux besoins (manque d'espace, conflits d'utilisation entre les clientèles scolaires et celles des organismes, salle de rencontre trop petite ou insuffisante, problème de localisation vs l'accès de la clientèle, pas pignon sur rue, locaux non climatisés, manque de stationnements, etc.);

Considérant que d'autres organismes mandataires de la MRC de La Matapédia, tels que Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. et Véloroute Desjardins de La Matapédia, sont aussi à la recherche de locaux afin de répondre à leurs besoins ;

Considérant que la MRC de La Matapédia projette la construction d'un centre administratif pour abriter ses bureaux et ceux des organismes partenaires et mandataires qui désirent se regrouper dans un édifice commun afin de profiter de la synergie induite par un tel regroupement;

Considérant que les organismes partenaires et/ou mandataires de la MRC de La Matapédia ci-dessus mentionnés ont signifié leur intérêt à partager des locaux, selon leurs besoins et leur capacité financière, dans un éventuel centre administratif commun et appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PIQM volet 5.1 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

Considérant que la demande d'aide financière n'a pas été retenue lors du dépôt des projets à ce programme en mars 2014 et en décembre 2014;

Considérant qu'une aide financière du PIQM est absolument nécessaire pour concrétiser ce projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

- d'autoriser le dépôt du projet de Centre administratif de la MRC de la Matapédia et ses partenaires au programme d'Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM), Volet 5.1 Projet d'infrastructures à vocation municipale et communautaire;
- de confirmer l'engagement de la MRC de La Matapédia à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la présentation du projet au PIQM.

Adoptée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-157 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 21h00.

Adoptée.